

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2024

Jury : Laure Flandrin et Arnaud Pierrel

### **L'enseignement privé en France**

*Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8*

|                                                                                                                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Document 1 : Les inscriptions des enfants dans l'enseignement privé selon la position sociale (en % de ligne).....                                                  | 2 |
| Document 2 : Profils des élèves de Marseille, inscrits en 6 <sup>e</sup> en 2009, selon le nombre de changements de secteur scolaire entre 2009 et 2014 (en %)..... | 3 |
| Document 3 : Concentration des élèves de milieu défavorisé et très favorisé en 2021 selon le profil social des collèges et leur statut .....                        | 4 |
| Document 4 : Proportion d'écopiers de cours préparatoire (CP) présentant une maîtrise satisfaisante en français selon le secteur (en 2020) .....                    | 5 |
| Document 5 : Recrutement social des collèges privés et publics selon l'importance du privé dans l'offre scolaire locale en 1989 (% de colonne) .....                | 6 |
| Document 6 : Répartition des élèves selon les différents réseaux de l'enseignement privé hors contrat .....                                                         | 7 |
| Document 7 : Les enseignant.es de l'enseignement privé musulman.....                                                                                                | 8 |

**Document 1 : Les inscriptions des enfants dans l'enseignement privé selon la position sociale (en % de ligne)**

| <i><b>Au cours de leur scolarité, vos enfants ont-ils déjà été inscrits dans un établissement privé ?</b></i> | <b>Oui, tous</b> | <b>Oui, certains</b> | <b>Non</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------|
| Indépendants                                                                                                  | 30               | 15                   | 55         |
| Classes populaires du secteur privé                                                                           | 19               | 13                   | 68         |
| Classes populaires du secteur public                                                                          | 13               | 13                   | 74         |
| Classes moyennes du secteur privé                                                                             | 20               | 13                   | 67         |
| Classes moyennes du secteur public                                                                            | 17               | 17                   | 66         |
| Classes supérieures du secteur privé                                                                          | 23               | 17                   | 60         |
| Classes supérieures du secteur public                                                                         | 20               | 26                   | 54         |
| Ensemble                                                                                                      | 20               | 15                   | 65         |

Source : Lorenzo Barrault-Stella, Cédric Hugrée, « Maîtriser l'école, instrumentaliser l'État ? », *Politix*, 2020.

**Document 2 : Profils des élèves de Marseille, inscrits en 6<sup>e</sup> en 2009, selon le nombre de changements de secteur scolaire entre 2009 et 2014 (en %)**

|                                                  | Élèves sans changement (tout public ou tout privé) | Élèves avec un changement de secteur | Élèves avec deux changements de secteur ou plus | Total élèves |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| Milieu social défavorisé                         | 36 %                                               | 31 %                                 | 36 %                                            | 35 %         |
| Milieu social moyen                              | 27 %                                               | 32 %                                 | 34 %                                            | 28 %         |
| Milieu social favorisé                           | 12 %                                               | 14 %                                 | 13 %                                            | 12 %         |
| Milieu social très favorisé                      | 25 %                                               | 23 %                                 | 17 %                                            | 24 %         |
| Retard scolaire en 6 <sup>e</sup>                | 25 %                                               | 22 %                                 | 22 %                                            | 25 %         |
| En éducation prioritaire en 6 <sup>e</sup>       | 42 %                                               | 33 %                                 | 37 %                                            | 40 %         |
| En 1 <sup>ère</sup> en 2014                      | 46 %                                               | 33 %                                 | 24 %                                            | 43 %         |
| En 3 <sup>e</sup> ou en 2 <sup>nde</sup> en 2014 | 8 %                                                | 11 %                                 | 16 %                                            | 9 %          |
| En CAP en 2014                                   | 7 %                                                | 18 %                                 | 21 %                                            | 10 %         |
| En bac pro en 2014                               | 15 %                                               | 27 %                                 | 28 %                                            | 18 %         |

Note : Le milieu social correspond à la catégorie socioprofessionnelle de la personne responsable de l'élève. « défavorisé » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs, non renseignée ; « moyen » : agriculteurs, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ; « favorisé » : professions intermédiaires sauf professeurs des écoles, retraités cadres et professions intermédiaires ; « très favorisé » : chef d'entreprise de plus de dix salariés, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles.

Lecture : 36 % des élèves sans changement de secteur ont des parents de milieu social défavorisé.

Source : Gwenaëlle Audren, Virginie Baby-Collin, « Mobilités intersectorielles entre public et privé à l'aune des inégalités et des territoires scolaires à Marseille : ce que cache le "zapping" », *Formation emploi*, 2021.

**Document 3 : Concentration des élèves de milieu défavorisé et très favorisé en 2021  
selon le profil social des collèges et leur statut**

|                                   | Secteur            | Proportion<br>moyenne<br>(en %) | 1 <sup>er</sup> décile | 1 <sup>er</sup> quartile | Médiane     | 3 <sup>e</sup> quartile | 9 <sup>e</sup> décile |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|
| Élèves de milieu<br>défavorisé    | Public             | 42,6                            | 23,8                   | 32,6                     | 42,6        | 53,4                    | 63,8                  |
|                                   | Privé sous contrat | 18,3                            | 5,7                    | 10,6                     | 19,9        | 29,9                    | 39,2                  |
|                                   | <b>Ensemble</b>    | <b>37,4</b>                     | <b>14,6</b>            | <b>25,7</b>              | <b>37,8</b> | <b>49,8</b>             | <b>61,0</b>           |
| Élèves de milieu<br>très favorisé | Public             | 19,5                            | 5,8                    | 9,7                      | 15,2        | 23,6                    | 34,5                  |
|                                   | Privé sous contrat | 40,1                            | 12,8                   | 18,8                     | 29,4        | 46,0                    | 63,9                  |
|                                   | <b>Ensemble</b>    | <b>23,9</b>                     | <b>6,6</b>             | <b>10,9</b>              | <b>17,4</b> | <b>28,6</b>             | <b>44,6</b>           |

Note 1 : Voir note sous le document 2 pour la description des milieux sociaux.

Note 2 : La répartition des collèges en déciles diffère entre les trois premières lignes (« élèves de milieu défavorisé ») et les trois suivantes (« élèves de milieu très favorisé »). Dans les trois premières, les collèges sont répartis selon leur taux d'accueil d'élèves de « milieu défavorisé », tandis qu'ils sont répartis selon leur taux d'accueil d'élèves de « milieu très favorisé » dans les trois dernières lignes.

Lecture : Dans les 10 % des collèges publics accueillant le moins d'élèves de milieu défavorisé, ceux-ci représentent 23,8 % des effectifs. Dans les 10 % des collèges privés sous contrat accueillant le moins d'élèves de milieu défavorisé, ceux-ci représentent 5,7 % des effectifs.

Source : *Note d'information* DEPP n° 22.26, 2022.

**Document 4 : Proportion d'élèves de cours préparatoire (CP) présentant une maîtrise satisfaisante en français selon le secteur (en 2020)**

| <b>Domaines évalués</b>                                           | <b>Secteur privé</b> | <b>Secteur public hors éducation prioritaire</b> | <b>Écoles classées REP</b> | <b>Écoles classées REP +</b> |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>Comprendre des mots à l'oral</b>                               | 80,3 %               | 72,7 %                                           | 49,9 %                     | 39,2 %                       |
| <b>Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent</b> | 85,4 %               | 78,7 %                                           | 69,2 %                     | 63,5 %                       |
| <b>Comprendre des phrases à l'oral</b>                            | 89,5 %               | 85,2 %                                           | 71,1 %                     | 61,9 %                       |
| <b>Lire les nombres entiers</b>                                   | 94,2 %               | 91,8 %                                           | 87,3 %                     | 82,9 %                       |
| <b>Comparer des nombres entiers</b>                               | 82,7 %               | 77,3 %                                           | 66,3 %                     | 61,1 %                       |
| <b>Résoudre des problèmes</b>                                     | 73,5 %               | 67,0 %                                           | 50,2 %                     | 41,5 %                       |

Note : L'éducation prioritaire en France se compose de deux réseaux : les REP + « concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentration de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire » et les REP « plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire ». (source Éduscol)

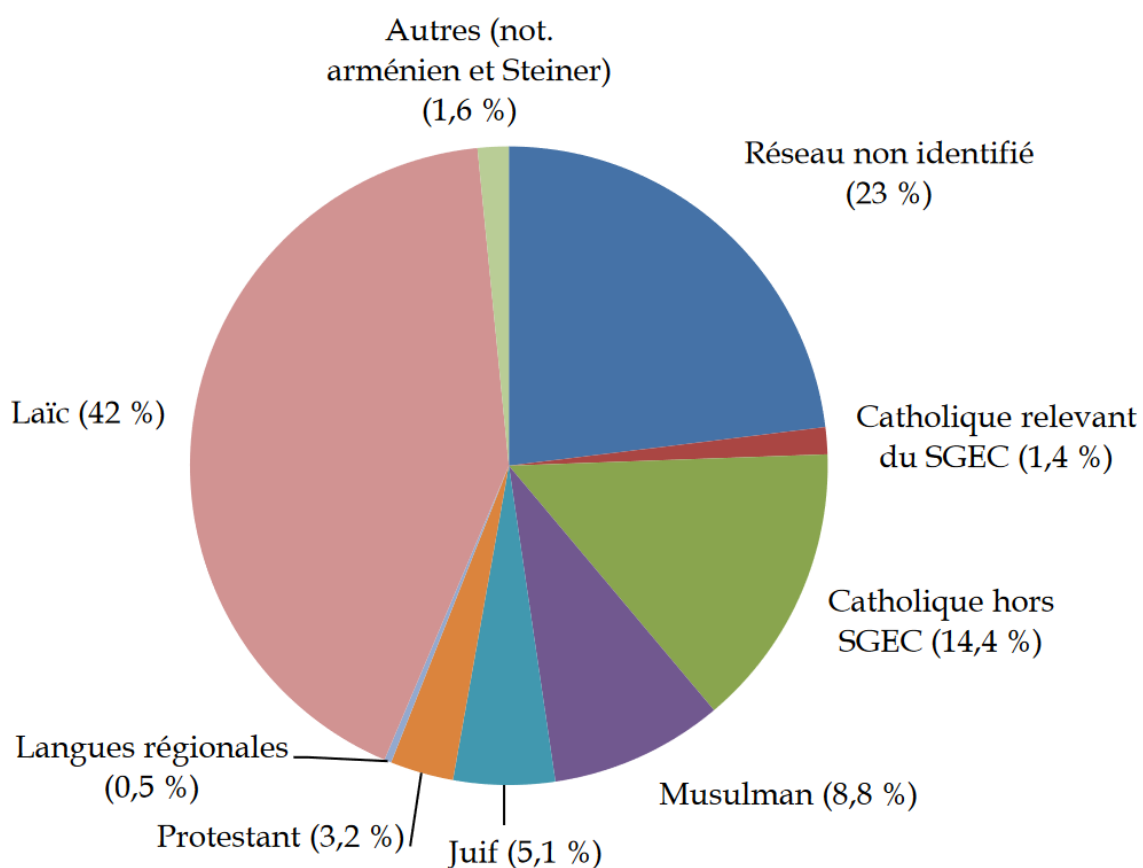
Source : Note d'information DEPP n° 21.02, 2021.

**Document 5 : Recrutement social des collèges privés et publics selon l'importance du privé dans l'offre scolaire locale en 1989 (% de colonne)**

|                                   | Départements où le privé est le moins développé |                 | Départements où le privé est le plus développé |                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------|-----------------|
|                                   | Public (n = 4676)                               | Privé (n = 473) | Public (n = 1144)                              | Privé (n = 888) |
| <b>PCS du chef de famille</b>     |                                                 |                 |                                                |                 |
| Agriculteur                       | 2.3 %                                           | 3.8 %           | 5.5 %                                          | 10.9 %          |
| Artisan, commerçant               | 6.1 %                                           | 10.6 %          | 6.5 %                                          | 11.7 %          |
| Chef d'entreprise, prof. libérale | 3.5 %                                           | 9.3 %           | 3.8 %                                          | 4.2 %           |
| Cadre                             | 11.9 %                                          | 21.8 %          | 10.8 %                                         | 8.5 %           |
| Prof. Intermédiaire               | 9.0 %                                           | 8.5 %           | 10.6 %                                         | 10.2 %          |
| Technicien, contremaître          | 11.0 %                                          | 13.1 %          | 11.4 %                                         | 7.9 %           |
| Employé                           | 13.3 %                                          | 11.4 %          | 11.0 %                                         | 11.3 %          |
| Ouvrier qualifié                  | 28.7 %                                          | 17.3 %          | 27.5 %                                         | 27.1 %          |
| Ouvrier non qualifié ou agricole  | 11.4 %                                          | 3.6 %           | 10.5 %                                         | 6.9 %           |
| Inactif, chômeur                  | 2.8 %                                           | 0.6 %           | 2.5 %                                          | 1.4 %           |
| <b>Diplôme de la mère</b>         |                                                 |                 |                                                |                 |
| Pas de diplôme                    | 19.2 %                                          | 7.6 %           | 14.2 %                                         | 11.0 %          |
| Certificat d'études               | 20.6 %                                          | 15.9 %          | 21.0 %                                         | 22.3 %          |
| CAP                               | 14.3 %                                          | 19.2 %          | 13.3 %                                         | 17.3 %          |
| BEP, BEPC                         | 15.0 %                                          | 14.6 %          | 19.8 %                                         | 19.7 %          |
| Baccalauréat                      | 10.9 %                                          | 16.1 %          | 12.8 %                                         | 12.2 %          |
| Supérieur                         | 11.2 %                                          | 19.5 %          | 12.4 %                                         | 9.5 %           |
| Inconnu                           | 8.8 %                                           | 7.2 %           | 6.6 %                                          | 8.0 %           |

Source : Chloé Tavan, « Ecole publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue française de sociologie*, 2004.

**Document 6 : Répartition des élèves selon les différents réseaux de l'enseignement privé hors contrat**



Note 1 : SGEC = Secrétariat général de l'enseignement catholique

Source : Rapport sénatorial sur l'enseignement privé hors contrat, 2018.

## Document 7 : Les enseignant.es de l'enseignement privé musulman

Le motif de conflit qui revient le plus souvent au cours des entretiens concerne l'impossibilité de porter un foulard sur le lieu de travail. Les enseignantes qui soulèvent cette problématique savent qu'il est impossible d'être voilées dans l'exercice d'une fonction de service public. D'ailleurs, il n'est jamais question pour elles de développer une stratégie de prise de parole pour faire entendre leur désaccord avec cette règle. L'option choisie consiste généralement à dissimuler non seulement la pratique du *hijab* [voile musulman] mais également leur appartenance à l'islam. En cherchant à s'accommoder – aussi longtemps que possible – d'une situation qui n'est pas idéale, elles font preuve d'une « certaine résignation au dévoilement » [...]

La trajectoire de Lina (28 ans, père ouvrier du bâtiment, diplômée d'un master 2 métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation [Meef], en EPM [Enseignement Privé Musulman] depuis trois ans) est à cet égard emblématique. Après un début de carrière dans les ressources humaines, elle se reconvertit dans l'enseignement. En parallèle de sa formation aux métiers de l'enseignement, la jeune femme opère un réinvestissement religieux qu'elle définit comme un « chemin spirituel ». Elle est fonctionnaire-stagiaire lorsqu'elle se met à porter un foulard. Elle garde le secret sur cette pratique tout au long de son année de stage : « Mes collègues ne le savaient pas (...) pas parce que je le cachais, mais parce qu'on avait pas eu l'occasion... on se voyait pas à l'extérieur, enfin quand je sortais, je le remettais dans la voiture donc on le voyait pas. » Elle exprime une certaine ambivalence, bien consciente de la dimension stigmatique du voile : elle ne le cache pas mais ne le montre pas non plus. [...]

Au cours de son passage dans l'Éducation nationale, Lina adopte dans un premier temps une attitude de *splitter* en prenant garde à maintenir une barrière stricte entre son identité musulmane et son identité d'enseignante jusqu'à ce que cette situation ne soit plus jugée tenable. À l'issue de son année de master 2 et d'un stage qui s'est « très bien passé », elle refuse le poste qui lui est proposé pour sa titularisation. Elle envisage d'abord de renoncer à l'enseignement puis opte pour l'EPM (stratégie de *quitter*). Il s'agit d'un choix coûteux : en démissionnant, Lina renonce à son statut de fonctionnaire et perd le bénéfice du concours de recrutement de professeurs des écoles. Ses revenus mensuels baissent de 200 euros et, malgré son CDI, elle dit manquer de visibilité sur l'avenir en cas de fermeture ou de contractualisation de l'école. Malgré cette précarisation, elle souligne que sa situation est « idéale » en regard des avantages religieux conférés par l'EPM. Comme de nombreuses collègues, Lina évoque en entretien la possibilité de porter un *hijab* comme un avantage de taille pour les EPM. L'école musulmane est un des rares lieux que les enquêtées identifient comme ouvert au travail des femmes voilées. [...] Pour expliquer son choix de l'EPM, Lina évoque également des avantages en termes de sociabilité au sein d'une équipe composée essentiellement de personnes musulmanes ayant des origines sociales comparables (classes populaires issues de l'immigration). Elle ne craint plus « le regard des autres », ce qui est pour elle source de bien-être et lui offre la possibilité « d'être [elle]-même ».

Source : Diane-Sophie Girin, « Quitter le public pour le privé ? Dilemmes professionnels et religieux chez les enseignants de confession musulmane en France », *Sociologies pratiques*, 2019.